

CTM du 13 octobre 2015

Haro sur le budget de l'action sociale !

En présence de Messieurs Sapin, Macron et Eckert, le Comité Technique a eu à son ordre du jour la présentation du Projet de Loi de Finances 2016.

Dans leurs discours respectifs, les ministres ont présenté les différentes mesures caractérisant ce budget, qui se situe dans la continuité de ses prédécesseurs.

Les confirmations :

- 2546 emplois supprimés pour le ministère des finances et des comptes publics, auxquels il faut adjoindre les 143 du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique,
- La non modulation pour les agents B et C de la RIFSEEP,
- La mise en œuvre du plan égalité professionnelle et du plan santé et sécurité au travail.

Les précisions :

- Les crédits des deux ministères sont réduits en moyenne de 4%, baisse tout particulièrement concentrée sur les achats et la politique immobilière,
- La lettre de mission, signée conjointement par les ministres Macron, Cazeneuve, Valter et Pinville, sur l'avenir de la DGCCRF dans les DDI, sera adressée aux fédérations avant leur audition.

Les annonces :

- Un Plan Ministériel de Qualification sera établi en 2016, mais sans précision sur son niveau,
- Le maintien des crédits affectés à la prime collective de performance, sans en préciser les modalités d'attribution,
- Le « Correctif de B en A » ne peut pas avoir une réponse statutaire, toutefois des propositions seront formulées dans les semaines à venir pour répondre à l'attente des intéressés,
- La Direction Interrégionale des Douanes de Normandie demeure à Rouen, par contre la Recette Interrégionale et le Pôle de fiscalité énergétique seront implantés au Havre,
- La cartographie des interrégions du Sud-Ouest des Douanes sera modifiée, pour se caler avec celle des nouvelles régions, sans changement de périmètre pour les directions régionales et sans incidence sur les effectifs.

Le coup de massue :

- **Pour la première fois depuis 1989, le budget de l'action sociale est amputé de 12Md'€, pour s'établir à 150Md'€.**

Cette baisse serait entièrement portée par une amputation des réserves de l'ALPAF.

Belle preuve de la priorité donnée au logement social par les Ministres !

En réponse aux discours successifs des Ministres, FO Finances a fait la déclaration suivante :

Messieurs les Ministres,

Avant d'en venir au Projet de Loi de Finances 2016, il nous faut nous attarder sur les suites du dernier Comité Technique, que vous avez présidé le 26 mai dernier.

Reprenons quelques annonces de celui-ci :

- Après consultation de Messieurs Valls et Cazeneuve, Monsieur Macron vous avez pris l'initiative de nous présenter un plan de sortie de la DGCCRF des DDI, depuis chacun a pu mesurer le poids préfectoral dans l'appareil de l'État. Il aura fallu attendre le 6 octobre pour qu'une nouvelle méthode vienne en contre point et, à ce jour, sans assurance pour le devenir des agents. Notre fédération sera disponible pour être auditée par la mission interministérielle.
- Interrogés sur la retenue à la source, dont des informations nous laissaient penser qu'elle allait devenir une option gouvernementale, Messieurs les ministres, vous vous êtes appliqués à nous signifier que cette voie ne semblait pas être prioritaire pour le gouvernement. Quinze jours plus tard, la décision « *irrévocable* » a été prise. Nous avons dû attendre fin septembre, pour que M Eckert nous en détaille le calendrier de mise en œuvre, et le week-end suivant nous apprenions par la presse la mise en place de l'obligation de la télédéclaration,
- Interpellés sur la mise en œuvre de la charte de déconcentration et des craintes qu'elle pouvait engendrer, sur l'organisation des services des directions de Bercy, nous avons bien entendu vos propos sur le maintien de l'autorité de ces dernières, avant qu'un préfet, certainement pas de sa propre initiative, vous démente. Nous prenons acte de votre annonce de ce jour.
- Citons encore le dossier du correctif de B en A où vous nous annonciez une réunion conclusive avant l'été, qui s'est tenue en octobre et...qui n'est toujours pas conclusive au regard de votre réponse.

Fort de ces exemples, et les suites qu'ont connues ces dossiers, même si nous avons noté des séances de « *rétropédalage* », vous nous permettrez d'attendre quelques semaines pour évaluer les réponses que vous nous apportez à ce CTM.

La confiance est une valeur indispensable dans ce que nous pensons être le dialogue social. Il est naturel que nous ayons parfois, et même souvent, des positions divergentes, puisque nous ne défendons pas les mêmes intérêts.

Mais il est important que nous ayons au moins le respect et la franchise de la parole donnée.

Force est de constater que nous en sommes loin.

Pas une direction représentée autour de cette table ne devrait s'en exonérer. Et pourtant, nous pouvons les prendre une à une, avec des exemples concrets, pour vous affirmer que l'évitement, le contournement, parfois le mensonge sont devenus des pratiques courantes de celles-ci lors des réunions, des groupes de travail et des Comités Techniques avec les représentants du personnel. Cette situation au niveau national se diffuse maintenant au niveau local.

La question de la production de la cartographie nationale des restructurations à la DGFiP et à la DGDDI en est un exemple, la mise en œuvre de la réforme régionale à l'INSEE en est une caricature, la remise en cause du temps de travail au Service Commun des Laboratoires en est la forme la plus provocatrice. Même les réformes au sein du Secrétariat Général, comme celles des GRID en attestent.

Le pire est que l'exemple vient du Premier Ministre. Sa décision autoritaire, pour ne pas dire d'autoritarisme, sur le projet PPCR, est à ce titre assez pitoyable.

N'étant pas signataire des accords de Bercy, notre fédération est très à l'aise pour s'exprimer sur ce sujet.

Le Premier Ministre a inversé la devise de l'un de vos amis, que nous pouvons résumer ainsi : « *vous avez juridiquement raison puisque vous êtes syndicalement minoritaires !* » et il aurait voulu aller plus loin, en interdisant aux non signataires de participer à un comité de suivi.

Mais un comité de suivi de quoi ? D'un accord minoritaire, d'un document non signé, qui donc juridiquement n'existe pas, et qui écarte les syndicats représentant une majorité des personnels de la Fonction Publique.

Nous arrivons à l'extrême limite de ce qu'est une démocratie sociale voire une démocratie.

Pour ce gouvernement un accord majoritaire n'a de sens que s'il cautionne sa politique. En cela les accords de Bercy ont vécu et d'ailleurs vous l'avez déjà démontré en début d'année avec le plan d'action sur l'égalité professionnelle.

Comme la Loi le dit, les fonctionnaires ont des droits mais aussi des devoirs, mais pour qu'elle soit respectée elle ne doit pas être bafouée par ceux qui devraient en être les garants.

Il est vrai que Monsieur Macron nous a donné la clef, revenir sur le Statut de la Fonction Publique.

Nous ne savons pas si cela était « *du off, du on, du in* », mais ce que nous savons c'est que vous n'avez pas démenti dans la minute ces propos qui vous sont prêtés.

Toutefois, nous percevons bien au travers de vos actes le fil conducteur de votre pensée.

Si la question vous revient, la meilleure réponse serait d'encourager la PME qui emploie un salarié en CDD à modifier son contrat pour un CDI.

Car le vrai scandale c'est la précarisation des emplois dans le privé et de plus en plus dans la Fonction Publique, y compris dans le domaine du développement économique.

Une Fonction Publique républicaine dont la réforme territoriale est un contre exemple de réforme au bénéfice des citoyens.

Nous avons bien compris que cette réforme se veut avant tout une nouvelle poche d'économies budgétaires, habillée sous le sceau de l'amélioration du service public.

Là encore, nous pourrions nous attarder longuement sur le dialogue social. Aucune instance des représentants du personnel depuis six mois, si ce n'est des réunions informelles où les principaux intéressés n'ont pas toujours le droit d'être intégrés dans les délégations.

Quant au dialogue social à Bercy, il est au service minimum même si, nous vous l'accordons, il n'y a pas que sur ce sujet.

Une réforme où l'on ment sciemment aux citoyens et donc aux agents.

Faire penser, qu'aucune implantation des ex futurs chefs-lieux régionaux ne disparaîtrait et seules 800 mutations auraient lieu dans la Fonction Publique est un leurre.

Rien que pour l'ex future région Auvergne, ce sont 1500 emplois qui vont disparaître puisqu'aucune direction régionale, hormis une, n'est implantée dans son chef-lieu actuel.

Cet exemple se reproduira au moins sur les huit autres ex chefs-lieux régionaux.

Quant au maintien des implantations, les exemples récents, comme La Poste et d'autres, démontrent tout le contraire.

A terme, l'objectif est de maintenir seulement 13 implantations régionales, avec la disparition de toute autre structure.

La direction de l'INSEE va plus loin, en instillant le doute sur la pérennité de l'indépendance de l'Institut pour la mise à disposition des données et des études. En cela nous soutenons sans réserve la démarche des syndicats de l'INSEE.

Si vous ne supprimez pas d'emploi, si vous ne fermez pas de structure, à quoi bon une réforme territoriale, présentée par vous-même à Bruxelles comme une réforme s'inscrivant dans le plan d'économies budgétaires censé résorber le déficit public ?

Certainement pas pour rapprocher le service public du citoyen et du monde économique.

Avant d'aborder le Projet de Loi de Finances 2016, fait exceptionnel, nous aborderons celui de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

Alors que nous fêtons les 70 ans de ce bien commun, par le biais de deux articles au PLFSS (21 et 39 plus précisément), les actes contredisent encore les discours du Gouvernement et du Président de la République.

Nous apportons ici notre entier soutien à la démarche unitaire des 8 fédérations de fonctionnaires et de la Mutualité Fonction Publique, et demandons solennellement l'abrogation de ces articles qui remettent en question la solidarité intergénérationnelle et la gestion mutualiste.

Quant au PLF 2016 des ministères de Bercy, il a une connotation historique.

Pas au niveau des suppressions d'emplois, qui invariablement depuis 15 ans sont du même ordre, sans qu'à aucun moment la question du seuil limite ne soit posée.

Non, historique car notre ministère devient le plus important contributeur en la matière comme vous l'admettez. On en connaît la cause, la révision de la loi de programmation militaire après les événements de Janvier. Il a fallu ce drame pour que l'État prenne conscience que ses armées et ses services de sécurité n'avaient plus les moyens d'exercer leurs missions.

Messieurs les Ministres, il vous faudra attendre quel événement pour vous rendre compte que les effectifs des directions de Bercy ne sont plus à même d'effectuer leurs missions de façon optimale ?

- Quand les rentrées fiscales seront orientées à la baisse ? La retenue à la source apporte-t-elle l'assurance d'un taux de recouvrement de 98%, tel que celui d'aujourd'hui ?
- Quand votre rêve de la dématérialisation systématique sera arrivé à son terme ?
- Quand les fraudes économiques aux frontières exploseront encore un peu plus, avec le démantèlement des services douaniers inscrit dans le PSD 2018 ?
- Quand les services statistiques regroupés en mégapole régionale n'auront pas les moyens de répondre aux attentes des acteurs économiques et aux collectivités locales des départements éloignés de centaines de kilomètres du siège régional ?

Si votre solution aujourd'hui c'est de compenser ces suppressions d'emplois par plus de contractuels, plus d'apprentis ou plus de jeunes en service civique, vous comprendrez notre opposition.

D'ailleurs, nous avons eu l'engagement que les apprentis ne seraient pas intégrés dans les ETPT des directions. A la lecture des documents préparatoires, cela semble moins évident !

Vous ne pouvez pas ignorer, que les suppressions d'emplois ont un impact sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents. Les années passent et les drames humains directement liés à l'environnement professionnel ne faiblissent pas.

Vous pouvez élaborer tous les guides de prévention que vous voulez, si vous ne corrigez pas la source de ces drames, la tendance ne risque pas de s'inverser.

Restructurations et suppressions des services, suppressions d'emplois, suppressions de crédits, suppressions de promotions internes, gel de la valeur du point d'indice et baisse des traitements dès le 1^{er} janvier 2016 avec le relèvement des cotisations retraites, et maintenant , pour la première fois depuis 1989, baisse du budget de l'action sociale, vous comprendrez que vos agents peuvent avoir une motivation en berne et une colère de plus en plus forte.

Ne doutez pas que cette colère s'exprimera un jour ou l'autre.

Votre présence à ce Comité Technique ne peut faire oublier la politique d'austérité menée le reste de l'année par ce gouvernement en général et vous, les Ministres de Bercy en particulier, au profit exclusif des exigences d'un patronat qui n'est jamais rassasié de tout ce que vous leur offrez.

Votre politique a une constante : aller contre les salariés, contre les fonctionnaires, contre les agents de Bercy.

Vos discours ne peuvent pas effacer vos actes.

En conséquence, après les déclarations de nos homologues, nous quitterons la séance.

L'ensemble des fédérations a quitté la séance après des annonces ministérielles qui sont dans le droit fil de la politique d'austérité mise en oeuvre depuis plusieurs années. L'annonce de la baisse du budget «prestations sociales» est dans le prolongement de la destruction des acquis sociaux des personnels de Bercy.